

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du mercredi 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 18h30, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Nangy, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1
Nombre de délégués votants : 12

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Marie Claire LAFFIN, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Sonia PAUZE, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée suppléante :

Nadège SAPORITO.

Délégués excusés :

Boris AVOUAC, Colette BOEX, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Christelle ITNAC, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY.

Monsieur Laurent FAVRE est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES –
DECISION MODIFICATIVE N°4– BUDGET ANNEXE MOBILITES**

Monsieur le Président expose que le club de rugby RC le Môle a sollicité le SM4CC (Cf délibération présentée préalablement) pour le versement d'une subvention afin de l'aider à pérenniser et développer ses activités, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Si le SM4CC a souhaité y donner une suite favorable et au vu des crédits disponibles dans le Budget Primitif du BUDGET ANNEXE MOBILITES 2024, certains articles de la section de fonctionnement doivent être modifiés comme suit :

N°2024-12-11/07

Budget Annexe MOBILITES 2024 :


Section de fonctionnement

| Crédits à réduire – DEPENSES | | Crédits à ouvrir – DEPENSES | |
|--------------------------------|-------------------|--|-------------------|
| <u>Chapitre 011</u> | | <u>Chapitre 65</u> | |
| Article 6226 « Honoraires » | 25.000,00€ | Article 6574 « Subventions d'exploitation aux personnes de droit privé » | 25.000,00€ |
| TOTAL | 25.000,00€ | | 25.000,00€ |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix pour) :

- APPROUVE la décision modificative n°4 du Budget annexe MOBILITES, comme détaillée ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Fait à Nangy, le 11/12/2024

| | |
|--|---|
| <p>Le Président, Stéphane VALLI</p> <p>Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC</p> | <p>Le Secrétaire de séance</p>  |
|--|---|